



Droit de visite gds parents

Par **mamie89**, le **28/02/2011** à **11:13**

Bonjour,
à cause d'une mésentente avec mon fils et sa nouvelle compagne, mes petits enfants lorsqu'ils viennent chez leur père ne peuvent venir chez nous!
ai-je un recours???si oui, lequel????
merci de nous aider!

Par **Marion2**, le **28/02/2011** à **11:55**

Quel âge ont vos petits-enfants ?

Auparavant, aviez vous l'habitude de les voir souvent, av iez-vous des contacts réguliers avec eux ?

Par **mamie89**, le **28/02/2011** à **13:11**

merci!!!oui, j'avais l'habitude de voir mes petits enfants (16,12,10ans) ce n'est que depuis ce différent avec la compagne de mon fils que je ne les vois que lorsqu'ils arrivent et il arrive même qu'ils repartent sans être autorisés à nous saluer!!!!
leur maman est au courant et ne comprend pas non plus!
bonne après-midi!

Par **Marion2**, le **28/02/2011 à 14:03**

Faites une requête en courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la résidence des enfants.

Vous expliquez la situation (surtout ne pas critiquer ni votre fils ni sa compagne) et vous demandez à voir vos petits-enfants comme auparavant et que vous souhaitez conserver le lien affectif que vous avez toujours eu avec eux.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Par **mamie89**, le **28/02/2011 à 16:34**

merci pour vos conseils!!!je vais donc envoyer une lettre!!!
bonne fin de journée!